

Andrée Lajoie

Faculté de droit

Professeure à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et membre du Centre de recherche en droit public (CDRP) depuis 1968, Andrée Lajoie a fortement marqué le développement de la recherche juridique au Québec, au Canada et en Europe. Ses contributions ont porté sur des problématiques cruciales pour la société canadienne, dans des secteurs aussi variés que les structures administratives régionales, le fédéralisme, les peuples autochtones, les femmes, l'enseignement supérieur, ainsi que la santé et les services sociaux. Pionnière de la recherche pluridisciplinaire, ses travaux ont grandement concouru à modifier la définition traditionnelle que l'on prêtait au droit. Celui-ci est aujourd'hui considéré comme une science sociale à part entière; il est de moins en moins délimité comme un ensemble de normes abstraites et intemporelles et de plus en plus appréhendé comme un phénomène social complexe et dynamique.

Andrée Lajoie est l'auteure ou la directrice de publication de 19 ouvrages, de 32 chapitres de livres et de 43 articles scientifiques. Ses activités de diffusion rendent compte de plus d'une centaine de conférences scientifiques. Ses deux ouvrages les plus connus dans le domaine de la théorie du droit ont été publiés par les Presses universitaires de France et elle a été appelée à participer à deux reprises au jury de sélection des membres seniors de l'Institut universitaire de France. Des institutions de haut savoir canadiennes, belges, italiennes et grecques l'ont reçue comme professeure invitée.

La réputation scientifique de la professeure Lajoie a été consacrée par l'obtention du prix de l'Association canadienne des professeurs de droit et de la Commission de réforme du droit, du prix André-Laurendeau de l'ACFAS, du prix Walter-Owen pour l'ouvrage *Droit de l'enseignement supérieur*, et du prix Léon-Gérin. En 2006, elle a reçu la médaille d'or du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH).

Andrée Lajoie a été membre de trois commissions d'enquête : la Commission d'études sur les universités (1978), la Commission d'étude sur le droit et le savoir au Canada (1981-1983) et la Commission Séguin sur le déséquilibre fiscal (2001). En 2002, en collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, elle a constitué un réseau de chercheurs, nommé Autochtonie et gouvernance, afin de permettre une interaction entre universitaires et représentants autochtones et d'élaborer de nouveaux modèles de gouvernance.